

DELEGATION DE Mme Chantal BOURRAGUÉ

D -20070568

Subvention de l'Etat. Restauration du clocher de l'Eglise Saint-Martial.

Madame Chantal BOURRAGUÉ, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Compte-tenu des caractéristiques de certains projets qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales chapitre 67-51 – article 10, il est sollicité une subvention pour l'opération suivante :

Restauration du clocher de l'Eglise Saint-Martial (Chartrons/Saint-Louis)	100 000 euros
---	---------------

En conséquence, je vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter l'octroi de cette aide financière, à constituer le dossier correspondant et à procéder aux encaissements.

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit simplement de demander une subvention spécifique au Ministère de l'Intérieur pour accompagner les actions patrimoniales de la ville, notamment pour le clocher de l'église Saint Martial.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE